

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **21 Avril 2026**

Délibération n°2026-MAIRIE-045

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2026-MAIRIE-004 DU 25/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un du mois d'AVRIL à 18h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BRUALLA Pascale, COQUARD Philippe, COUMANS Thierry, FORESTIER Mathias, LAURENT Julia, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, ROUSSET Alexandre, ROQUE Christian, SAUVAIRE Manuela,

Procurations : BODIN Marine (pouvoir à M. ANDRIUZZI Jean-Michel)

Absents excusés : BODIN Marine, BOUNOUA Houassilla, LYS Mairie Laurence,

M RIBIERE Ludovic a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 12

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie qui a pour objet de permettre le règlement des travaux actuellement en cours, notamment dans le cadre du projet "Cœur de village", dans l'attente du versement des subventions correspondantes, ainsi que le paiement des travaux de la boulangerie communale suite à sinistre, dans l'attente de la perception différée de l'indemnité d'assurance.

Après étude, le Conseil Municipal décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC, aux conditions suivantes :

Convocation le :
14/04/2026

Montant plafond : 600 000€
Taux VARIABLE : INDEXE sur EURIBOR 3 mois moyenné du mois
Durée : 12 mois
Marge : 0.90 % sur index ci-dessus
Intérêts payables à Terme Echu : mensuellement
Règlement des intérêts débiteurs : mensuellement
Frais de dossier : 0,25% du montant de la ligne de trésorerie soit 1 500 €

La Collectivité s'engage pendant toute la durée de la LIGNE de TRESORERIE, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat de Ligne de Trésorerie.

VOTE : A l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme

Le maire certifie conforme le caractère exécutoire de la présente délibération.

le Maire



le Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20260423-2026-MAIRIE-045-AI
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le : 23.04.2026

Affiché le : 23.04.2026